

Le 20 février 2015

[Traduction]

Recrutement

M. Fitch : J'ai le privilège de prendre la parole au sein de l'opposition pour poser deux ou trois questions au premier ministre. J'espère que nous obtiendrons des réponses aujourd'hui. Je sais que mon collègue a dit au premier ministre de quoi il retourne ; ce dernier a donc probablement des réponses toutes prêtes pour moi. Toutefois, je répète que je veux faire la lumière sur les éléments de base du processus lié au recrutement, annoncé l'autre jour, des trois sous-ministres pour le Conseil de l'emploi. Je suis surpris que le premier ministre soit passé à l'attaque et qu'il ait ensuite adopté une attitude très défensive ; il se peut donc que j'aie touché une corde sensible.

Nous savons que Robertson Surette a annoncé un poste — le poste de secrétaire — et, en fin de compte, nous avons un économiste en chef, une chef des relations avec les entreprises et un chef de la direction. Je me demande si le premier ministre pourrait apporter des précisions sur le fonctionnement du processus. Ce jour-là, l'entreprise Robertson Surette offrait-elle une aubaine, c'est-à-dire trois pour le prix d'un? Les concours n'étaient-ils pas publics, et le premier ministre a-t-il simplement procédé aux nominations? Voilà des questions auxquelles, selon moi, les gens du...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Je remercie le chef de l'opposition pour sa question ; c'est la même qu'il a répétée à plusieurs reprises hier, alors, bien sûr, la réponse ne changera pas.

Un processus indépendant, mené par Knightsbridge Robertson Surette, a été mis en place, et je suis très fier de celui-ci, et ce, pour plusieurs raisons. La première raison, c'est que ce processus est indépendant. La deuxième, c'est qu'il nous a permis d'embaucher quatre personnes qui vont nous aider à faire de la création d'emplois et à développer l'économie.

Ces quatre personnes ont tellement d'expérience et de savoir-faire que cela me rend très fier du processus indépendant qui a été mis en place et des gens qu'il nous a permis de découvrir. C'est inspirant de voir des personnes comme Susan Holt, David Campbell, Jacques Pinet et Stephen Lund accepter une réduction de salaire, en quittant le secteur privé, pour venir nous aider, et nous sommes très fiers de les avoir parmi nous.



[Traduction]

M. Fitch : Encore une fois, je ne mets pas en doute les compétences des personnes concernées. Je connais deux des quatre personnes que le premier ministre a mentionnées dans sa réponse à la dernière question. La question que je vais poser de nouveau a trait aux propos qu'a tenus le gouvernement au sujet des embauches sans concours et de sa façon différente de procéder. Je veille à ce que les actions du gouvernement soient cohérentes avec son discours. Nous utilisons le même baromètre que celui employé par le premier ministre quand il siégeait du côté de l'opposition, et c'est le baromètre que nous utiliserons aussi pour lui poser des questions.

Nous voulons obtenir une réponse extrêmement factuelle : Les postes ont-ils été dotés par voie de concours public ou ont-ils fait l'objet de nominations de la part du Cabinet du premier ministre? Dans bon nombre de lettres de mandat envoyées, il est dit que toutes les embauches et tous les congédiements passeront par le Cabinet du premier ministre. La question est raisonnable. Il ne s'agit pas de mettre en doute les compétences des personnes concernées. C'est une simple question de processus. Comment le processus s'est-il déroulé? Les quatre postes ont-ils été dotés par voie de concours publics ou ont-ils fait l'objet de nominations de la part du premier ministre?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Je vais répondre encore une fois à la question qui m'a été posée : Les personnes recrutées n'ont pas été choisies par moi-même, elles l'ont été par l'entremise d'un processus indépendant mené par Knightsbridge Robertson Surette. Je pense avoir répondu à cette même question pour une cinquième fois. C'est un processus indépendant qui, de toute évidence, a très bien fonctionné, puisque nous avons recruté quatre personnes extraordinaires qui ont une expérience formidable en matière de création d'emplois et de croissance économique.

Je suis très fier et je pense que nous, le gouvernement et les gens du Nouveau-Brunswick, sommes choyés d'avoir quatre personnes qui ont une telle passion pour leur province qu'elles sont prêtes à accepter une diminution de leur salaire pour venir nous aider à essayer de faire croître notre économie et à créer des emplois.

Encore une fois, le recrutement a été fait de façon indépendante, une façon de faire qui, de toute évidence, a fonctionné, puisque les quatre personnes retenues vont, j'en suis convaincu, nous aider. Je suis très fier de les avoir dans notre équipe.

[Traduction]

M. Fitch : Encore une fois, je demande simplement au premier ministre d'expliquer le processus. Il a chargé Robertson Surette d'annoncer un poste, celui de secrétaire. Il s'est retrouvé avec trois postes. Voici tout ce que je veux savoir : Le mandat de Robertson Surette



n'était-il pas de pourvoir un poste ou de proposer un nom? À moins que son mandat ne visât à proposer trois noms afin de pourvoir trois postes?

Ce n'est pas sorcier, mais, pour une raison quelconque, le premier ministre persiste à éviter la question. Je veux simplement savoir ceci : Robertson Surette a-t-il eu pour contrat et directive d'engager une personne ou trois personnes?

L'hon. M. Gallant : Je répète que, pour la sixième fois je crois, le processus était indépendant. Knightsbridge Robertson Surette a mené le processus et a proposé quatre noms. C'est Knightsbridge Robertson Surette qui a soumis les quatre noms. Je ne sais même pas qui a postulé et combien de personnes ont posé leur candidature. Je me suis fait dire que de nombreux candidats s'étaient démarqués en entrevue, mais que les quatre personnes les plus à même de nous aider à créer des emplois et à faire croître l'économie avaient été sélectionnées.

Étant donné que j'ai encore répondu à la question, je vais passer à un autre sujet. Il est très intéressant de voir les gens d'en face parler de la création de 26 emplois par notre gouvernement. Nous ne sommes peut-être pas aussi désireux de faire des annonces fracassantes au sujet des emplois créés. Toutefois, compte tenu de nos efforts et de l'esprit d'entreprise présent chez les gens du Nouveau-Brunswick, l'économie a produit 2 600 emplois depuis notre assermentation. Nous sommes très fiers de notre bilan et nous poursuivrons sur cette lancée.

M. Fitch : Nous pouvons conclure des observations du premier ministre que Robertson Surette s'occupe maintenant des embauches pour le compte du Cabinet du premier ministre. Encore une fois, quand le premier ministre dit que Robertson Surette a annoncé un poste, puis a proposé trois noms... Il semblerait que Robertson Surette dirige maintenant le Conseil de l'emploi et la politique de développement économique du gouvernement. Selon les observations du premier ministre, on dirait que la compagnie a proposé trois noms et a dit : Nous ne pouvons pas décider ; vous devriez engager les quatre personnes.

Le premier ministre confirmera-t-il qu'il ne dirige plus le gouvernement en ce qui a trait au recrutement pour le Conseil de l'emploi, mais que Robertson Surette en assure la direction?

L'hon. M. Gallant : Je pense que les gens de l'opposition devraient se réunir en caucus pour décider de leur stratégie. Veulent-ils dire que je contrôle tout ou que d'autres exercent le contrôle? Ils devraient d'abord décider de la version des faits qu'ils essaient de défendre. Il est un peu difficile d'écouter l'opposition ce matin.

Cela dit, Knightsbridge Robertson Surette a suivi un processus indépendant et a proposé quatre noms. Les quatre personnes ont été soumises à ce processus indépendant. Je dois poser la question au chef de l'opposition : Met-il en doute les compétences des quatre personnes qui se sont jointes à nous et qui ont accepté une réduction salariale comparativement à ceux offerts dans le secteur privé pour nous aider à créer des emplois? Remet-il en question la crédibilité de Knightsbridge Robertson Surette? Ce ne peut être que l'un ou l'autre.



J'ai décrit le processus et présenté les merveilleuses personnes retenues au terme du processus. Le chef de l'opposition croit-il que les personnes concernées ne sont pas compétentes? Croit-il que l'entreprise indépendante visée n'est pas crédible? Laquelle des assertions est la bonne?

M. Fitch : C'est assez évident. Il y a une troisième option que le premier ministre a décidé d'écarter. Je mets en doute ses compétences. Voilà ce que je fais. Il est évident que le premier ministre ne sait pas comment répondre à la question parce qu'il n'a pas cessé de l'éluder. Je demande simplement qui prend les décisions. Nous savons que le premier ministre voulait que toutes les embauches et tous les congédiements passent par le Cabinet du premier ministre. Nous l'avons vu. Nous avons constaté la chose en de nombreuses occasions, qu'il s'agisse de directeurs généraux, de directeurs et bien d'autres.

Nous essayons maintenant d'en venir aux embauches. Pourquoi le premier ministre évite-t-il de répondre qu'il a effectivement pris la décision d'engager les personnes en question, c'est-à-dire de les nommer? Pourquoi se cache-t-il de façon si flagrante derrière le processus alors que, une fois de plus, il a été demandé à la compagnie d'engager une personne et que trois l'ont été? Qui dirige maintenant le Cabinet du premier ministre? Le premier ministre laisse-t-il Robertson Surette prendre toutes les décisions ou a-t-il toujours autorité?

Le président : Je rappelle à l'ordre le député de Sussex-Fundy-St. Martins.

L'hon. M. Gallant : En fait, la situation est assez drôle, car c'est une réalité étrangère pour le chef de l'opposition que de mandater un groupe pour faire le travail à notre place en toute indépendance et conduire de façon indépendante le processus de recrutement des meilleurs candidats, soit des personnes compétentes qui méritent les postes que nous leur avons offerts. Cela est si peu familier aux gens d'en face qu'ils pensent que le personnel de l'entité en question dirige le gouvernement. Ils croient que c'est la seule possibilité. Ils disent : Non, vous devez prendre toutes les décisions. Si vous demandez à quelqu'un d'accomplir n'importe quelle tâche de façon indépendante, cela signifie que vous ne dirigez plus le gouvernement. Le concept est si étranger aux gens de l'opposition qu'ils ne comprennent même pas le processus que nous avons suivi.

Nous comptons quatre excellentes et incroyables personnes qui feront un travail remarquable. Ces quatre personnes ont le savoir-faire, l'expérience, la volonté et, je dirais, la passion pour nous aider à créer des emplois dans la province.

M. Fitch : Il semble que j'ai touché une corde sensible chez le premier ministre. Encore une fois, nous examinons simplement le processus. Le premier ministre ne sait peut-être pas calculer. Un poste a été affiché, mais trois personnes ont été engagées. Nous cherchons à comprendre la situation.

Le président : À l'ordre, Mesdames et Messieurs les parlementaires.



M. Fitch : Pourquoi ne pas apprendre à connaître un peu mieux certaines des personnes engagées? Le premier ministre a engagé Susan Holt et David Campbell. J'ai travaillé avec eux à diverses reprises, en tant que parties prenantes. Au fait, nous avons engagé David Campbell pour rédiger un rapport que le premier ministre s'est approprié. Ce dernier a déchiré quelques pages consacrées au gaz de schiste et il présente le rapport comme si c'était le sien. L'approche est beaucoup moins diversifiée qu'elle ne l'était lorsque nous étions au pouvoir. Stephen Lund est originaire de Saint John et il est très connu dans toute la province. Encore une fois, il s'agit d'une personne très compétente. Jacques Pinet est la seule personne que je ne connais pas. J'ai demandé si quelqu'un le connaissait dans notre région. Des personnes m'ont dit : Oui, il aime aller au chalet et il est aussi un solliciteur pour le compte du Parti libéral. Le premier ministre peut-il...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : Je ne sais pas si le député avait une question, mais je vais répéter ce que j'ai déjà dit. Un processus indépendant a été mené par Knightsbridge Robertson Surette. C'est Knightsbridge Robertson Surette qui a mené le processus et choisi quatre personnes exceptionnelles. Si les gens de l'opposition ont des réserves à l'égard des compétences de ces quatre personnes, c'est certainement leur droit. Ce n'est certainement pas notre position. Nous croyons que les quatre personnes possèdent exactement les compétences dont nous avons besoin pour pouvoir créer des emplois, faire croître l'économie et créer les conditions permettant aux entreprises et aux entrepreneurs de nous aider à y parvenir.

Encore une fois, j'aimerais dire que nous sommes très fiers de l'évolution de la situation jusqu'ici. Il reste encore beaucoup à faire ; toutefois, les gens de l'opposition ont oublié deux ou trois zéros lorsqu'ils ont dit que le gouvernement actuel avait créé 26 emplois. Nous avons bien créé 2 600 emplois depuis notre assermentation. Nous poursuivrons le travail de concert avec les excellentes personnes qui ont manifesté leur intérêt et dit : Nous voulons aider ; nous souhaitons participer à l'initiative ; nous voulons contribuer à créer des emplois et à faire croître l'économie. Pour notre part, nous réussirons à atteindre de tels objectifs grâce à l'aide des personnes en question.

[Original]

Hôpitaux

M^{me} Dubé : Maintenant que nous savons que la ministre du Développement social n'a pas investi les 7 millions qu'elle avait dans son budget pour aider les personnes âgées à demeurer plus longtemps chez elles et que le ministre de la Santé fait le tour de la province et étale toutes les options sur la table, incluant la fermeture de certains petits hôpitaux, j'aimerais donner la chance au ministre de la Santé ce matin de nous indiquer de quels hôpitaux il s'agit. Parle-t-il d'un, de deux ou de trois hôpitaux? J'aimerais entendre la réponse du ministre de la Santé.



[Traduction]

L'hon. M. Boudreau : Je dois admettre que je n'ai pas entendu la question de la députée. Je pensais qu'elle s'adressait à un de mes collègues, mais je répondrai volontiers à la question si elle veut la poser de nouveau.

M^{me} Dubé : Seulement si le président me permet de poser une quatrième question. Je ne veux pas en perdre une.

[Original]

Ma question était pour le ministre de la Santé. Vu qu'il a dit que toutes les options sont sur la table, y compris la fermeture de petits hôpitaux, je lui ai posé une question spécifique à savoir où il en est rendu dans sa tournée. Considère-t-il maintenant fermer un, deux ou trois hôpitaux? Je lui ai demandé de nous dire de façon spécifique où il en est rendu dans son plan.

L'hon. M. Boudreau : Je remercie la députée pour la question et je m'excuse de ne pas l'avoir entendue la première fois.

Nous sommes évidemment encore en tournée de consultation. Nous avons terminé nos cinq réunions avec nos intervenants, un peu partout dans la province, et il nous reste trois rencontres publiques d'ici lundi soir. Évidemment, nous en sommes encore au tout début de l'exercice.

Nous continuons à avancer avec la position selon laquelle toutes les options sont sur la table. Nous n'avons pris aucune décision jusqu'à maintenant, car la révision stratégique des programmes est un processus qui va quand même durer plusieurs mois. Nous voulons que la population ait son mot à dire, alors nous voulons la consulter. Nous voulons regarder à toutes les options possibles afin de pouvoir aborder la situation financière dans laquelle se retrouve présentement notre province.

M^{me} Dubé : Encore une fois, le ministre nous confirme que toutes les options sont sur la table et que la fermeture de petits hôpitaux est probablement dans sa mire. Pendant que le ministre fait sa tournée, des députés de diverses régions rencontrent les gens pour leur dire de ne pas s'inquiéter, car il n'y aura pas de fermeture d'hôpitaux. Les députés en question essaient ainsi de calmer le jeu, mais, pourtant, toutes les options sont sur la table, comme l'a répété à plusieurs reprises le ministre.

Le ministre ne veut pas nous dire combien d'hôpitaux seront fermés. Nous avons aussi clairement entendu le ministre dire qu'une autre possibilité était la conversion de lits d'hôpitaux en lits permanents pour les personnes âgées. Le ministre peut-il nous donner aujourd'hui le nombre approximatif de lits d'hôpitaux qui sont en trop, selon lui, et combien d'entre eux prévoit-il convertir pour les personnes âgées?



L'hon. M. Boudreau : Il y a une chose que j'aimerais clarifier, avant de répondre à la question de la députée d'en face. Elle met seulement l'accent sur les petits hôpitaux, sauf que la révision stratégique des programmes regarde à l'ensemble de l'appareil gouvernemental et des ministères. Cette révision va regarder à l'ensemble du budget du ministère de la Santé. Il y a peut-être des économies qui peuvent être trouvées dans les petits hôpitaux, comme il y en a peut-être dans les grands hôpitaux ou dans le reste du budget du ministère de la Santé. Alors, c'est un exercice par l'entremise duquel nous regardons à l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Nous avons un défi financier et nous devons trouver de 500 millions à 600 millions. Nous allons le faire en regardant dans chaque programme et dans chaque ministère ; nous allons considérer tout ce que fait le gouvernement.

En ce qui a trait à la question, encore une fois, aucune décision n'a été prise. Toutefois, il est certain que nous avons un défi à relever avec les personnes âgées qui occupent des lits d'hôpitaux un peu partout dans la province.

[Traduction]

Le président : Madame la députée d'Edmundston—Madawaska-Centre, veuillez poser votre question de remplacement.

[Original]

M^{me} Dubé : Voici ma question spécifique pour le ministre de la Santé. Il est en train de nous confirmer qu'il y a trop de lits d'hôpitaux, donc, selon lui, il faut commencer à les convertir pour les personnes âgées. Il vient tout juste de dire encore une fois que nous avons un problème parce qu'il y a trop de personnes âgées qui occupent des lits d'hôpitaux. La seule option que regarde le gouvernement à ce moment-ci est la conversion et la fermeture de lits d'hôpitaux, si ce n'est pas la fermeture complète d'hôpitaux.

Ma question est encore pour le même ministre. C'est dans le plan de votre gouvernement de mettre sur le dos des personnes âgées l'argent que vous cherchez à économiser partout dans la province. Est-ce votre vision de garder les personnes âgées dans les hôpitaux au lieu de trouver d'autres ressources dans les collectivités?

[Traduction]

L'hon. M. Boudreau : Je veux clarifier deux ou trois éléments. D'abord, les personnes âgées n'occupent pas seulement depuis quatre mois des lits d'hôpitaux. La situation existe depuis des années au Nouveau-Brunswick. C'est un défi pour tous les gens du Nouveau-Brunswick. Nous avons des personnes âgées qui occupent des lits d'hôpital, mais qui devraient peut-être demeurer chez elles. Elles devraient vivre dans la collectivité. Elles devraient résider dans des foyers de soins. Voilà un défi que nous devons relever.



Nous examinons chacune des options. Aucune décision n'a été prise au titre de la révision stratégique des programmes. Nous examinons toutes les options. Nous étudions les mêmes options que les gens d'en face ont étudiées lorsqu'ils étaient au pouvoir. J'inviterais la députée à poser la question à son collègue l'ancien ministre de la Santé. Ce dernier aurait fait une déclaration que le *Telegraph-Journal* a reproduite en première page : Si nous avons été réélus, nous aurions considéré les mêmes options.

Le président : Je rappelle à l'ordre le député de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin.

L'hon. M. Boudreau : Un défi se pose à notre province, et nous devons le relever. Nous devons envisager toutes les options possibles. Jusqu'à maintenant...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Terres de la Couronne

M. Coon : Le protocole d'entente qui a été signé l'année dernière, soit le 7 février, avec J.D. Irving garantit légalement une augmentation considérable au cours des 25 prochaines années de la coupe de résineux sur les terres de la Couronne. Voilà qui a rendu furieuses de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick et des collectivités des Premières Nations qui n'ont jamais cédé le territoire à la Couronne.

Ma question s'adresse au ministre des Ressources naturelles. Compte tenu de la multitude d'arrêts de la Cour suprême pour le guider, dont l'arrêt *Chilcotin* est le plus récent, comment le ministre peut-il permettre la mise en oeuvre des protocoles d'entente en question alors que les Premières Nations n'ont jamais été consultées sur des changements aussi importants dans l'utilisation des terrains forestiers que la Couronne détient en fiducie?

[Original]

L'hon. M. Landry : Je réponds volontiers à la question qui m'a été posée, car je pense que, si le chef du troisième parti, le Parti vert, me pose cette question, c'est qu'il n'est pas vraiment au courant de ce qui s'est passé.

La Stratégie de gestion des forêts de la Couronne au Nouveau-Brunswick n'a pas été mise en place par le gouvernement actuel, mais plutôt par le gouvernement précédent. Je pense que le député d'en face devrait demander aux parlementaires qui sont assis à côté de lui pourquoi ils n'ont pas mené de consultations auprès des Autochtones et, à partir de ce qu'il nous dit, leur demander ce qui devait en découler.

Ce que nous avons dit, durant la campagne électorale de notre parti et en tant que nouveau gouvernement, c'est que nous allons réviser cette stratégie. C'est ce que nous allons faire, en commençant par examiner s'il y a des lacunes. Nous chercherons à savoir ce que nous pouvons faire pour améliorer la stratégie, si des améliorations s'avèrent nécessaires.



[Traduction]

M. Coon : Si le Règlement de la Chambre le permettait, je voudrais peut-être, de temps à autre, poser une question aux parlementaires assis à côté de moi. Comme le Règlement de la Chambre ne le permet pas, je ne le ferai pas.

Il y a quelques années, lorsque le gouvernement a fait déborder les cours à bois des grandes entreprises de bois de la Couronne qu'il avait redirigé de scieries qu'il avait fait fermer dans le Nord, les petites entreprises qu'exploitent des milliers de propriétaires de terrains boisés privés ont été profondément ébranlées. Étant donné que la loi garantit maintenant à ces grandes entreprises une augmentation considérable de l'approvisionnement en résineux afin d'assurer leur compétitivité et leur viabilité, les débouchés commerciaux des propriétaires de terrains boisés pourraient être anéantis. Que fera le ministre pour veiller à protéger la compétitivité et la viabilité des opérations forestières des milliers de propriétaires de terrains boisés dans la province?

[Original]

L'hon. M. Landry : Comme je l'ai indiqué, nous sommes en train de réviser la Stratégie de gestion des forêts de la Couronne au Nouveau-Brunswick. J'ai justement rencontré certains représentants des offices de commercialisation, il y a quelques semaines de cela. Je sais que, au cours des deux prochaines semaines, je vais probablement encore rencontrer les responsables de cinq ou six différents offices de commercialisation. Nous voulons discuter des problèmes touchant les offices de commercialisation.

Je vais répéter ce que j'ai dit, à savoir que notre gouvernement n'a pas encore pris de décision finale sur la Stratégie de gestion des forêts de la Couronne. J'espère que le député d'en face peut comprendre ce que je lui dis, c'est-à-dire que, dans les semaines qui s'en viennent, notre gouvernement prendra sûrement des décisions. Nous allons examiner tout ce qui a été fait en termes de consultations ainsi que les choses que nous aurons apprises à la suite des consultations que j'aurai conduites avec les différents groupes. À partir de ce moment-là, nous prendrons une décision qui sera finale.

[Traduction]

M. Coon : Le protocole d'entente qui a été signé avec J.D. Irving maintient pendant 25 ans un système de gestion des forêts défaillant. Les scieries indépendantes du Nouveau-Brunswick ont de la difficulté à obtenir des grandes corporations le type de bois et les quantités nécessaires. Ces corporations contrôlent les allocations de bois sur les terres de la Couronne, ce qui permet aux titulaires de permis de décider si les gens employés par ces scieries, soit les titulaires de sous-permis, ont de l'ouvrage ou pas. Le ministre prévoit-il une refonte de la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne* afin de mettre un terme à la relation biaisée, dysfonctionnelle et malsaine qu'elle a établie entre les grandes corporations titulaires de permis et les scieries indépendantes titulaires de sous-permis? Merci.



[Original]

L'hon. M. Landry : Je rappelle au député d'en face que c'est un dossier dont nous avons hérité quand nous sommes arrivés au pouvoir.

La Stratégie de gestion des forêts de la Couronne a pris naissance, en quelque sorte, en mars dernier.

Ce que je devrais rappeler au chef du Parti vert est ceci : Ce n'est pas seulement J.D. Irving qui bénéficiera, suite à nos consultations, de cette stratégie de gestion des forêts. En effet, AV Nackawic et AV Cell, à Atholville, bénéficieront aussi de celle-ci. De plus, il est bon de mentionner que les Autochtones obtiendront 5 % des 660 000 m³ de bois. Également, il y a aussi Twin Rivers Paper Compagny et les Scieries Chaleur qui recevront des allocations de bois. Il n'y a pas seulement un groupe qui va contrôler la forêt, car des marchés ont été faits avec différentes entreprises.

Nous avons dit dans notre plateforme électorale que l'une de nos priorités était de créer des emplois, et c'est pour cette raison que nous devons regarder à toute cette stratégie et prendre des décisions dans un avenir, qui, je l'espère, est plus rapproché qu'éloigné. Nous avons des choses à faire et nous allons prendre des décisions en tant que gouvernement en ce qui a trait à cette stratégie forestière.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Réforme législative

M. B. Macdonald : Nous commençons à nous rendre compte de la façon de procéder du gouvernement actuel. Chaque jour, encore un élément de la vérité est dégagé, et, chaque jour, un pas de plus est fait vers une bonne gouvernance. C'est grâce à la période des questions que cela arrive. C'est une fonction importante que de questionner le gouvernement et, dernièrement, d'informer le premier ministre.

La semaine dernière, il a fallu trois périodes de questions pour que le ministre de la Santé nous dise où il avait réaffecté les 4 millions de dollars prévus pour l'hôpital Chalmers. Il y a deux jours, le premier ministre a admis qu'il ne comprenait pas les modifications qu'il apportait lui-même au Règlement, et nous avons dû l'informer à cet égard. Hier, le premier ministre nous a montré qu'il ne comprenait même pas les règles en vigueur à la Chambre ; nous avons donc dû l'informer à ce sujet. Par exemple, pendant la période des questions, c'est l'opposition qui pose les questions et le gouvernement qui fournit les réponses. De plus, les amendements sont proposés par écrit et non à l'improviste pendant la période des questions. Je n'ai pas encore vu de copie de l'amendement en question ; donc, je n'en connais même pas la teneur.



Le premier ministre nous a dit qu'il ne comprenait pas les modifications qu'il apportait lui-même au Règlement et il nous a montré qu'il ne comprenait pas les règles en vigueur à la Chambre. Comment peut-il prétendre à l'acceptabilité sociale, à présent? Continuera-t-il à imposer l'adoption de ces modifications? Prendra-t-il le temps de s'informer et de revenir sur ces modifications...

Le président : Le temps est écoulé. Le temps est écoulé.

L'hon. M. Gallant : Voilà une minute qu'aucun d'entre nous ne récupérera.

Par où commencer pour répondre à une telle déclaration? D'abord, si le député d'en face n'a pas vu l'amendement... La leader parlementaire de l'opposition a parlé à notre leader parlementaire de l'amendement visant à ce que les déclarations de députés demeurent inchangées. Il s'agit d'un sujet à propos duquel le député d'en face crie depuis quelques jours, et nous avons fait des concessions en ce sens. Nous avons dit que nous laisserions les déclarations de députés telles quelles. Nous n'avons pas encore entendu les gens de l'opposition nous dire s'ils appuieront unanimement le tout et nous permettront de proposer l'amendement pour qu'ils puissent obtenir ce qu'ils demandent en ce qui concerne les déclarations de députés.

Plutôt que d'amuser la galerie, le député du côté de l'opposition confirmera-t-il que ses collègues nous appuieront unanimement pour que nous puissions adopter un amendement et que ce dont il s'est plaint au sujet des déclarations de députés restera tel quel?

M. B. Macdonald : Je tiens à dire au premier ministre que ma grande préoccupation, c'est que nous ne récupérons jamais la période actuelle de quatre ans.

Même après 24 heures, le premier ministre ne comprend pas le fonctionnement de la Chambre, et la minute dont je dispose ne suffit pas pour l'en informer. Toutefois, je pourrais le faire avec plaisir tout au long de la fin de semaine. Je suis ici toute la fin de semaine et je serais content de lui offrir un cours individuel.

Je tiens à vous dire que nous appuyons la liberté de parole. Nous le disons depuis longtemps. Si je vois un amendement — peut-être, lorsque je le verrai —, je dirai au premier ministre ce que j'en pense. Je ne l'ai pas encore vu, mais je vais le croire sur parole. Toutefois, le temps presse. Les amendements sont présentés par écrit pour que les parlementaires puissent les lire, les examiner et en débattre. Il s'agit là d'un principe de base. Nous ne sommes pas censés débattre secrètement de sujets sans qu'un compte-rendu soit rédigé. Les amendements doivent être présentés par écrit pour que les parlementaires puissent les lire, les examiner et en débattre. Nous sommes d'accord là-dessus.

Nous sommes satisfaits de l'amendement en question, mais nous voulons savoir ce que le premier ministre fera de nos autres préoccupations. Nous les avons mentionnées à maintes



reprises. Au-delà de la liberté de parole, j'aimerais entendre ce que le premier ministre fera d'autre pour corriger ses modifications.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : Le ton condescendant du député d'en face — qui dit qu'il m'informerait et informera les gens et que j'ai admis des faits, alors que ce n'est manifestement pas le cas, puisque je ne les ai pas admis — est inutile et n'est pas constructif.

Le député dit qu'il veut voir l'amendement. Le leader parlementaire de notre côté a parlé à la leader parlementaire de l'opposition de travailler ensemble pour faire adopter à l'unanimité l'amendement afin de répondre à la préoccupation exprimée par l'opposition au sujet des déclarations de députés. Le député voudra peut-être en parler à sa collègue, la leader parlementaire de l'opposition.

Je dois dire que je suis un peu préoccupé, car le député d'en face essaie toujours d'insinuer que nous sommes contre la démocratie. En fait, ce que nous tentons de faire, c'est de l'améliorer. Nous avons accepté une suggestion du tiers parti. Nous avons accepté une suggestion de l'opposition. Nous attendons de voir si les gens de l'opposition nous aideront à adopter l'amendement. Nous sommes disposés à faire des compromis parce que nous voulons améliorer nos institutions démocratiques. Nous pensons que cette amélioration est importante et peut se faire, et nous devons travailler à sa réalisation.

M. B. Macdonald : Je suis content que le premier ministre s'adresse à nous de manière condescendante pour nous dire que nous pouvons vraiment retrouver la liberté de parole. Je lui suis reconnaissant. Lorsque je verrai l'amendement selon la procédure établie, je suis certain que je ferai une observation au premier ministre à ce sujet. Toutefois, malgré toute la discussion qui a eu lieu, il ne comprend toujours pas les règles fondamentales.

À tout le moins, nous avons montré cette semaine l'importance de la période des questions. Je suis préoccupé par un des problèmes que posent les modifications du Règlement : elles limiteront le nombre de jours de séance à l'Assemblée législative et le nombre de périodes de questions.

Tout comme dans le cas du Conseil de l'emploi, le premier ministre a demandé une chose et en a obtenu trois. Il nous a redonné une chose, soit la liberté de parole. Pourquoi pas trois autres choses? Pourquoi ne pas établir un calendrier de séance? Pourquoi ne pas changer fondamentalement la façon de diriger les comités et redonner aux parlementaires les droits en question? Et si le premier ministre arrêtait de parler de reporter les votes et revenait au principe fondamental selon lequel les questions font l'objet d'un débat suivi immédiatement d'un vote?



[Original]

L'hon. M. Gallant : Comme je l'ai déjà dit, nous sommes en train d'essayer d'améliorer l'institution démocratique que nous avons dans la province, et c'est la raison pour laquelle nous sommes prêts à travailler avec les autres partis à la Chambre. Nous avons travaillé avec le parlementaire du troisième parti à la Chambre et avec les parlementaires de l'opposition officielle pour apporter un amendement sur une des choses qui les préoccupaient. Alors, nous sommes prêts à travailler avec eux.

[Traduction]

Je dois dire que, quand j'ai écouté le député du côté de l'opposition déclarer que le vice-premier ministre était la seule voix de ce côté-ci à représenter Fredericton, j'ai vraiment pris conscience du fait que l'opposition ne comprend pas que nous parlons, au sein de notre gouvernement, au nom de tous les gens du Nouveau-Brunswick. Nous voulons faire participer l'ensemble des gens du Nouveau-Brunswick et améliorer la vie de toutes les personnes de la province, et pas seulement d'une région.

Je pense que les raisons pour lesquelles le député d'en face tient de tels propos sont assez claires. Nous savons tous qu'il a l'intention de se présenter aux élections fédérales. J'espère vraiment qu'il ne se servira pas de son poste de député ni de son temps de parole à l'Assemblée législative pour faire avancer son autre carrière sur la scène fédérale. Les gens du Nouveau-Brunswick méritent mieux.

Le président : Le temps consacré à la période des questions est écoulé. Nous avons eu une demande afin de revenir à la présentation d'invités. Y a-t-il consentement unanime?

